

RETOUR D'EXPERIENCE DES EXERCICES NATIONAUX DE CRISE TRAITANT DE LA GESTION POST-ACCIDENTELLE

Sylvie SUPERVIL

Premier Ministre / Secrétariat Général de la défense et de la sécurité Nationale
51, boulevard de la Tour-Maubourg – 75007 paris
sylvie.supervil@sgdsn.gouv.fr

Florence GABILLAUD-POILLION

Autorité de sûreté Nucléaire
15 rue Louis Lejeune – CS 70013 – 92120 Montrouge
florence.gabillaud-Poillion@asn.fr

Les exercices de crise sont indispensables à la préparation de la réponse à une crise nucléaire. Ces exercices permettent l'entraînement des acteurs du secteur des activités nucléaires, y compris les opérateurs, avec les acteurs territoriaux, voire nationaux.

Chaque année, des exercices ministériels traitant de l'urgence nucléaire et radiologique, déconcentrés et de terrain, sont programmés en complément de la programmation générale des exercices majeurs pilotés par le niveau gouvernemental (*secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale* – SGDSN – service du Premier ministre).

Ainsi, le gouvernement organise annuellement des exercices dits « majeurs » qui font intervenir l'organisation interministérielle de crise (multi-secteurs, chaîne locale à centrale) sur des thématiques diverses (terrorisme, pandémie, cyber-attaque, défaillance du réseau électrique, etc). L'objectif est de tester l'organisation de la gestion de crise gouvernementale et le fonctionnement de la Cellule interministérielle de crise (CIC) en interaction avec les centres opérationnels ministériels et le niveau territorial. Sur le domaine nucléaire, un exercice a eu lieu en mai 2021 faisant intervenir le volet post-accidentel de la gestion de crise. Le retour d'expérience de cet exercice a mis en évidence l'importance de la gestion interministérielle lors de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire, testant les dispositions prévues dans le plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur (PNRANRM) ainsi que le zonage post-accidentel récemment revu et jugé adapté aux enjeux sanitaires. Cette gestion prend en compte la multitude d'enjeux auxquels elle doit répondre, en particulier dans la durée. Des sujets restent néanmoins à consolider comme les éléments d'information et de communication sur la phase post-accidentelle, la gestion des biens manufacturés et des matières premières, comme celle des déchets générés d'ailleurs, le conservatisme possible ou non dans la délimitation des zonages, la réglementation de protection des travailleurs en post-accidentel ou encore la déclinaison opérationnelle du Plan de réponse national au niveau de domaines ministériels spécifiques.

En cas de crise nucléaire ou radiologique majeure, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) contrôle les actions de l'exploitant, conseille les autorités, participe à l'information de la population et des médias, adresse et reçoit les notifications et demandes d'assistance internationales. Pour se préparer, l'ASN participe aux exercices, y compris sur la phase post-accidentelle lors d'un second jour d'exercice en temps réel dédié ou anime des ateliers en territoire avec des mises en situation. Depuis 2019, l'ASN a participé ou animé dix exercices sur le post-accident.

Selon le sujet et la temporalité de l'accident, un atelier ou un exercice en temps réel peuvent être intéressants. L'atelier permet de mener des réflexions approfondies sur un sujet précis quand l'exercice, en continuité de la phase d'urgence, permettra de s'entraîner dans des conditions plus proches d'une vraie crise.

Le retour d'expérience de ces exercices et ateliers permet d'éprouver la faisabilité de la doctrine post-accidentelle française, proposée au Gouvernement par le comité directeur pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire (CODIRPA), et de la faire évoluer sur des sujets comme la protection de la population en cas de rejets émetteurs alpha, la gestion des déchets ou des milieux aquatiques. De même, ces exercices ou ateliers ont permis d'affiner les nouveaux zonages post-accidentels en complément des panels citoyens organisés par l'ASN. Enfin, ils ont également illustré l'intérêt de l'implication des parties prenantes locales à l'occasion d'ateliers où des habitants, des représentants de CLI ou des élus ont été conviés à participer aux réflexions ou à assister en préfecture à des exercices en temps réel.